



# LETTRE D'INFORMATION

## Mairie de Saint Laurent la Vernède

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter cette lettre de septembre, porteuse de bonnes nouvelles pour la commune. En effet, la construction de la Gendarmerie a, enfin, été autorisée après sept années de démarches et le permis de construire de la carrière vient d'être délivré. Vous découvrirez également la nouvelle organisation des rythmes scolaires en application de la réforme ainsi que de nombreuses informations touchant à la vie du village. Bonne lecture.

### **CASERNE DE GENDARMERIE**

Le 13 août 2014, la Direction de la Gendarmerie Nationale a enfin autorisé la commune à engager les démarches pour la construction de la caserne.

En conséquence, le dossier du permis de construire, intégrant les dernières modifications, va être finalisé par l'architecte Serge D'AMATO et déposé d'ici la fin du mois. En parallèle, une demande de subvention de l'Etat, représentant 20 % du montant des travaux plafonnés, ainsi que le plan de financement vont être adressés à la Direction Générale de la Gendarmerie.

Début novembre, la consultation des entreprises pourra être réalisée, l'objectif fixé par l'architecte étant de commencer les travaux de construction début 2015.

### **ÉCOLE ET RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Mardi 02 septembre, les six classes du regroupement pédagogique ont fait leur rentrée. Un seul changement du côté des enseignants avec l'arrivée de Mme RATEAU qui remplace Mme SOUCHE chez les CE2 /CM1 à St Laurent.

Cette année, la grande nouveauté est l'instauration des nouveaux rythmes scolaires. Désormais, il y a classe le mercredi matin et les élèves peuvent bénéficier de 3 heures par semaine de temps d'activités périscolaires (T.A.P). Ces T.A.P ont été mis en place par le syndicat scolaire intercommunal, ils se déroulent les après-midi comme suit : le mardi pour les 3 classes de St Laurent, le lundi pour la classe de La Bruguière, le jeudi pour celle de Fontarèches et ¾ d'heure par jour pour les maternelles de La Bastide.

Pour les élèves du CP au CM2, les activités sont : musique, chant, danse, art plastique, marionnettes. Le but étant de créer tout au long de l'année un conte musical sur le thème de Pinocchio avec la création du décor, des costumes...

Pour les maternelles, les intervenantes proposent : jeux, découvertes, détente...

A noter que, cette année, ces activités seront gratuites pour les familles, elles seront financées par les quatre mairies et par les aides de l'Etat et de la CAF.

### **CARRIÈRE DE GRANULATS**

Le permis de construire de la carrière, déposé par la société GUINTOLI le 20 décembre 2013, a été accordé le 14 août dernier sous réserve notamment de l'aménagement du carrefour sur la RD9 (route de la déchetterie – route de Cavillargues).

Toutes les autorisations ont maintenant été obtenues, les premiers travaux d'aménagement du site devraient commencer d'ici la fin de l'année.

### **TRAVAUX**

L'entreprise TOLETTI a été désignée pour la réalisation de travaux sur la toiture du logement de la cure : le solin du côté de l'église va être complètement rénové en zinc et la couverture entièrement révisée.

Dans un même temps, les toitures Nord et Sud de l'église vont être nettoyées et révisées.

### **HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT**

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux services proposés par la mairie, depuis le mardi 2 septembre 2014, le secrétariat ouvre au public, en plus des matinées, les mardis et jeudis après-midi de 14h00 à 17h00.

### **BOÎTE À IDÉES**

Afin de recueillir vos éventuelles suggestions, une boîte à idée est à votre disposition à l'extérieur de la mairie.

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, la bibliothèque ouvrira aussi le mercredi après-midi, les horaires d'ouverture sont donc les suivants : mardi de 14h00 à 18h00 et mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

## **TEMPÊTE DU 20 JUILLET 2014**

La demande de reconnaissance de la commune en « l'état de Catastrophes Naturelles » a été rejetée par M. le Préfet du Gard dans un courrier reçu le 25 août dernier. D'après le Préfet, cette demande n'est pas justifiée car tous les dommages liés au vent, à la tempête ou à la grêle sont assurables, l'indemnisation au titre des catastrophes naturelles est un régime complémentaire au système classique d'assurances.

## **BORNE WIFI « GRAND PUBLIC »**

Un point d'accès wifi qui couvre l'ensemble de la place du monument aux Morts a été installé dans les locaux de la bibliothèque municipale. Cet accès Internet « grand public » respecte la norme « Hadopi », toutes les connections sont enregistrées et l'historique conservé par l'opérateur.

L'installation, gratuite pour la commune, a été réalisée par l'Office du tourisme en collaboration avec la Communauté de Communes. Cette borne permettra aux Saint Laurentais d'effectuer des recherches sur Internet depuis un smartphone et facilitera également la recherche et la réservation d'hébergements aux touristes de passage.

## **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**

14-18 : durant quatre longues années la grande guerre a vidé les campagnes, la moitié des paysans de France sont partis se battre loin de leur ferme, de leurs oliviers, de leurs vaches, de leur terre. Saint Laurent n'a pas été épargné : vingt-cinq de ses enfants sont tombés, nombre de leurs frères, de leurs cousins sont revenus blessés dans leur chair, dans leur esprit...toutes les familles ont dû lentement se relever de cette terrible saignée. Notre village veut, lui aussi, rendre les honneurs à ces hommes : le 11 novembre, nous vous invitons à nous rejoindre, place du monument aux Morts, à 11 heures...pour ne pas oublier que : « *Vous avez été des hommes vivants et que vous êtes morts, qu'on vous a tués au grand moment où vous cherchiez votre bonheur* » Jean Giono.

## **PLAN DU VILLAGE**

Très prochainement, vous allez découvrir le nouveau plan du village qui va vous être distribué dans votre boîte aux lettres. Ce plan, réalisé gratuitement par la société Public Image de Saint Mamert, intègre toutes les évolutions de l'urbanisme et des infrastructures publiques. Un format, grand modèle, de ce plan va être installé au parc en remplacement de l'ancien.

## **AGENDA DE L'AUTOMNE**

### **Journées européennes du Patrimoine**

Les 20 et 21 septembre, l'association du Fort - Histoire et Patrimoine et la Paroisse organisent des visites du Fort et de l'Eglise, le samedi et le dimanche de 14h00 à 18h00.

### **Don de livres**

Samedi 20 septembre de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, la bibliothèque ouvre ses portes. Romans, biographies, documentaires, revues, jeunesses seront offerts au public.

### **Journée du Bien Etre**

Dimanche 21 septembre à la salle polyvalente de 10h00 à 18h00, l'association Reflex'Ô organise un marché de producteurs et d'artisans « Reflex Ô Naturel ».

### **Dédicace**

Vendredi 03 octobre au foyer A.Turion à 18h00, Dany Rousson présentera et dédicacera son livre « Les genêts de Saint-Antonin ».

### **Opération brioches**

Les 11 et 12 octobre de 8h00 à 12h00, vente annuelle de brioches, place du Monument aux Morts, au profit de l'Adapei 30.

### **Commémoration du 11 novembre**

Du 8 au 11 novembre au foyer A. Turion, exposition de documents, textes, photos relatifs aux Saint Laurentais qui se sont battus pendant la guerre de 1914-1918.

### **Loto**

Dimanche 30 novembre à 14h30, à la salle polyvalente, loto de l'association des Aînés.

### **Fables**

Jeudi 04 décembre à 18h00 à la salle polyvalente, le relais des bibliothèques « Résonance » propose un spectacle gratuit : « Fablerie » de Jean du Froust raconté par l'auteur et Mr Johnston.

### **Téléthon**

Le samedi 06 décembre, marché de Noël en faveur du Téléthon à la salle polyvalente de 09h00 à 17h00.